



CONSEIL DE TUTELLE

Dix-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 15 mars 1956,
à 10 h. 30

NEW-YORK

S O M M A I R E

	Pages
Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique (<i>suite</i>):	
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954 (T/1208, T/1222, T/1223);	
ii) Pétitions distribuées conformément au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle (T/PET.4/L.1 et Add.1, T/PET.4/L.2 et 3);	
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) [T/1226, T/1234]:	
Discussion générale (<i>fin</i>)	277
Constitution du Comité de rédaction	279
Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française:	
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954 (T/1209, T/1223);	
ii) Pétitions distribuées conformément au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle (T/PET.4 et 5/L.7 à 9, T/PET.5/L.32 à 61, T/PET.5/L.63 à 72);	
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) [T/1231 et Corr.1]:	
Exposés préliminaires	279
Accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance [résolution 946 (X) de l'Assemblée générale] (T/L.640, T/L.641, T/L.643, T/L.644, T/L.646) [<i>suite</i>]	282

Président: M. Mason SEARS
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents :

Les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Inde, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique (*suite*):

- i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954 (T/1208, T/1222, T/1223);
- ii) Pétitions distribuées conformément au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle (T/PET.4/L.1 et Add.1, T/PET.4/L.2 et 3);
- iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) [T/1226, T/1234]

[Points 3, c, 4 et 6, a, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, le général Gibbons, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique, prend place à la table du Conseil.

DISCUSSION GÉNÉRALE (*fin*)

1. M. ARENALES CATALAN (Guatemala) donne lecture de deux passages de l'intervention qu'il a faite à la 685^{ème} séance, relatifs à la séparation des fonctions exécutives et des fonctions législatives et à la consultation des populations par l'intermédiaire des dirigeants ou chefs parlementaires et politiques, pour rectifier l'interprétation légèrement erronée que le représentant de l'Inde en a donnée à la même séance.

2. M. DORSINVILLE (Haïti), parlant en qualité de président de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), tient à répondre à une critique que le représentant de l'Union soviétique a adressée à la 685^{ème} séance au rapport de la Mission de visite (T/1226). Au nom des membres de la Mission, il déclare que celle-ci s'est parfaitement acquittée de sa tâche et s'est efforcée de rendre compte objectivement de la situation qu'elle a pu observer pendant son séjour dans le Territoire. Tous les membres du Conseil ont donné leur avis sur le rapport de la Mission et le représentant de l'Union soviétique a parfaitement le droit d'avoir une opinion différente des autres. Mais M. Dorsinville tenait à relever sa critique parce qu'il ne croit pas que la Mission de visite ait failli à son devoir.

3. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) remercie les membres du Conseil qui ont apprécié l'œuvre de l'Autorité administrante dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et remercie également le représentant de l'Inde et d'autres représentants des paroles aimables qu'ils ont prononcées à son égard.

4. Il peut assurer le Conseil que son gouvernement étudiera attentivement les critiques et les suggestions constructives qui ont été faites au cours des débats. Il a constaté que le représentant de l'Union soviétique avait beaucoup de peine à citer des faits pour étayer son argumentation et que son intervention semblait s'écarter de plus en plus de la réalité de la situation dans le Territoire, à mesure qu'elle progressait. Il a été fort surpris — et même amusé — par l'idée que le représentant de l'Union soviétique se fait de la situation constitutionnelle et politique au Cameroun. Il tient par contre à rendre hommage à la Mission de visite pour la manière constructive et objective dont elle a rendu compte de la situation dans le Territoire.

5. Le général GIBBONS (Représentant spécial) pense que la plupart des questions soulevées au cours de la discussion ont été suffisamment élucidées, sauf peut-être les questions économiques, au sujet desquelles il se propose de donner des renseignements complémentaires.

6. L'économie du Territoire est, dans l'ensemble, une économie agricole de subsistance, c'est-à-dire que les autochtones cultivent, sur les terres dont ils ont la jouissance, les denrées alimentaires dont ils ont besoin pour eux et leur famille. Cette activité compte pour la plus grande part dans le revenu national du Territoire. Un autre secteur plus restreint de l'économie est constitué par les cultures industrielles destinées à l'exportation, qui permettent au Territoire de s'assurer progressivement les ressources nécessaires pour améliorer ses services sociaux, conformément aux vœux du Conseil et de l'Autorité administrante. La Cameroons Development Corporation joue un rôle extrêmement important dans ce domaine; c'est une société conçue pour entreprendre des opérations commerciales, uniquement dans l'intérêt des habitants du Territoire, et sous le contrôle général du gouvernement. Les impôts qu'elle paie, les salaires qu'elle verse à ses employés et les bénéfices qu'elle reverse en fin de compte au gouvernement pour être utilisés au profit de la population représentent de 20 à 25 pour 100 du revenu du Territoire. Outre la Cameroons Development Corporation, plusieurs sociétés commerciales contribuent également au développement du Territoire. Les exportations qui, en importance, viennent immédiatement après celles de la Cameroons Development Corporation sont les exportations de cacao, produit exclusivement récolté par les cultivateurs autochtones. Le prix du cacao varie naturellement en fonction du marché mondial, mais, lorsque le cours est élevé, le Territoire peut compter sur une rentrée de l'ordre de 1.500.000 livres sterling. Ces exportations sont bien plus importantes que celles d'aucune des sociétés commerciales installées dans le Territoire, exception faite de la Cameroons Development Corporation, dont les exportations peuvent atteindre un chiffre de deux à trois fois supérieur.

7. Un membre du Conseil a prétendu que les bénéfices provenant de la vente des denrées produites par les autochtones sortaient du Territoire et profitaient aux habitants du pays de l'Autorité administrante. C'est là une interprétation absolument fautive de la situation. Tous les bénéfices de la Cameroons Development Corporation restent dans le Territoire et lui reviennent soit sous la forme de nouveaux avoirs, acquis par la société, soit sous la forme de salaires payés aux travailleurs locaux, soit sous la forme de versements que la société est tenue de faire au gouvernement local. De même, tous les bénéfices résultant de la vente des récoltes vont aux producteurs eux-mêmes. Les sociétés commerciales contribuent à la prospérité du Territoire non seulement par l'intermédiaire des salaires qu'elles paient à leurs employés et des services sociaux qu'elles leur offrent, mais aussi par les impôts qu'elles versent au Trésor à raison de 9 shillings, ou plus, par livre de bénéfice. De plus, le Territoire attire des capitaux de l'extérieur, qui permettront d'organiser un système complet de services sociaux.

8. Le général Gibbons explique, en réponse à une observation du représentant de l'Inde (685^{ème} séance), que la Cameroons Development Corporation n'est pas financée par des actions appartenant à des particuliers. Elle est alimentée uniquement par les fonds publics et par des prêts bancaires à découvert. Actuellement, la principale difficulté réside dans le fait que les ressources en capital de la société ne sont pas suffisantes par rapport à l'importance des opérations. A ce propos, la mission organisée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a fait obser-

ver dans son rapport¹ qu'il serait préférable que la société puisse disposer d'un capital plus important pour l'exécution de son programme de développement, qui proviendrait d'actions comme dans le cas des sociétés commerciales, car elle ne serait pas dans l'obligation de faire des prélèvements importants sur ses bénéfices et pourrait donc en verser une plus grande partie au gouvernement. Le représentant spécial pense que les observations de la Mission de la Banque internationale sont tout à fait convaincantes, et il les approuve d'autant plus que le Territoire a le plus grand besoin de tous les fonds que la société peut mettre à sa disposition. C'est pourquoi le gouvernement du Cameroun méridional approuve lui aussi l'opinion de la mission de la Banque internationale et espère que la Cameroons Development Corporation pourra accroître considérablement son capital et sera ainsi en mesure de contribuer bien plus encore qu'elle ne le fait au développement général du Territoire. Le représentant spécial tient à assurer le Conseil que la société elle-même, le gouvernement du Cameroun méridional et le gouvernement de la Fédération de la Nigéria prennent actuellement toutes mesures utiles pour s'efforcer d'obtenir les capitaux dont la société a besoin.

9. Le représentant spécial juge nécessaire de préciser qu'en fin de compte l'avenir du Territoire dépend réellement du degré d'instruction de ses habitants, et il ne voudrait pas que les membres du Conseil pensent que les autorités qui sont responsables de l'administration du Territoire ne se rendent pas compte de l'importance capitale du problème de l'enseignement. En dernier ressort, l'organisation d'un système moderne d'enseignement dépend de la mesure dans laquelle la population elle-même désire l'enseignement et des moyens dont elle dispose pour l'obtenir. Il faudra du temps pour faire comprendre aux autochtones l'utilité de l'instruction et pour les mettre dans une situation qui leur permette de payer ce service extrêmement onéreux. Le gouvernement du Territoire a accordé beaucoup d'attention à la formation de personnel enseignant; au cours de l'an passé, le nombre des instituteurs et institutrices sortis des écoles normales a augmenté de 28 pour 100; à ce sujet, le représentant spécial tient à appeler l'attention du Conseil sur les nouvelles mesures prises pour améliorer les facilités de formation de personnel enseignant, qui ont été décrites en détail dans le rapport de la Mission de visite. Les autorités du Territoire prévoient que la population sentira un jour le besoin de l'instruction, et elles s'y préparent dès maintenant. En outre, des crédits fournis par le Royaume-Uni ont été affectés à la construction d'un grand nombre d'écoles modernes. C'est là une mesure assez exceptionnelle, car la politique générale en la matière consiste à laisser aux territoires dépendants le soin d'assurer, à l'aide de leurs propres ressources, les services essentiels tels que la construction des écoles, afin qu'ils restent capables de le faire lorsqu'ils accèderont à l'indépendance, sans avoir à compter sur des subventions provenant du gouvernement métropolitain. Dans le cas du Cameroun sous administration britannique, les autorités ont pensé qu'il convenait de prendre des dispositions exceptionnelles pour aider l'administration locale à faire comprendre à la population l'importance de l'enseignement; le gouvernement du Cameroun méridional est convaincu que ces mesures donneront de bons résultats.

¹ Voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *The Economic Development of Nigeria*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1955.

10. Le représentant spécial a été impressionné par la façon dont le Conseil, dans son ensemble, a apprécié les progrès accomplis dans le Territoire où la population s'associe déjà à l'Autorité administrante pour prendre les dernières mesures qui doivent lui permettre d'atteindre les objectifs fixés par la Charte et par l'Accord de tutelle. Il tient à en remercier le Conseil personnellement et au nom de ses collègues du Territoire. A son avis, le représentant de l'Inde avait raison lorsqu'il faisait observer que, désormais, le Conseil devrait s'intéresser surtout au terme de l'évolution du Territoire vers l'autonomie. L'Administration sait fort bien que le Conseil attend avec le plus grand intérêt de voir quel usage il sera fait des libertés que la population a déjà acquises et quelle orientation les autochtones voudront donner à leur avenir. Le Conseil peut être assuré que toute décision sera prise conformément aux aspirations librement exprimées de la population. Le représentant de l'Union soviétique a prétendu que le devoir de l'Autorité administrante consistait à faire du Territoire une entité politique cohérente afin de respecter les obligations qu'elle a contractées en vertu de l'Accord de tutelle. Le représentant spécial ne saurait partager cet avis; en effet, ce qui importe, au contraire, c'est de laisser aux autochtones le soin de déterminer leur avenir comme ils l'entendent. L'Autorité administrante n'est plus en mesure de leur imposer une conduite, et lorsque la conférence chargée de la révision de la Constitution de la Nigéria se réunira à Londres en septembre 1956, le Secrétaire d'Etat attendra des délégations qui y prendront part un exposé sincère et objectif des vœux des populations.

11. Pour conclure, le représentant spécial tient à remercier le Président et tous les membres du Conseil de la courtoisie qu'ils ont témoignée à son égard et des compliments qu'ils lui ont adressés et il tient à dire combien il est reconnaissant au Conseil du sérieux dont il a toujours fait preuve dans l'examen des questions concernant le Territoire.

Le général Gibbons, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique, se retire.

CONSTITUTION DU COMITÉ DE RÉDACTION

12. Le **PRESIDENT** propose de désigner les représentants de la Birmanie, de la Chine, des Etats-Unis et de l'Italie comme membres du Comité.

13. **M. GROUBYAKOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que les candidatures soient mises aux voix.

Il en est ainsi décidé.

Par 13 voix contre zéro, la Birmanie est nommée membre du Comité.

Par 10 voix contre 2, avec une abstention, la Chine est nommée membre du Comité.

Par 13 voix contre zéro, avec une abstention, les Etats-Unis d'Amérique sont nommés membre du Comité.

Par 13 voix contre zéro, l'Italie est nommée membre du Comité.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française:

- i) **Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954 (T/1209, T/1223);**
- ii) **Pétitions distribuées conformément au paragraphe 2 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle (T/PET.4 et 5/L.7 à 9, T/PET.5/L.32 à 61, T/PET.5/L.63 à 72);**
- iii) **Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) [T/1231 et Corr.1]**

[Points 3, d, 4 et 6, b, de l'ordre du jour]

EXPOSÉS PRÉLIMINAIRES

14. **M. BARGUES** (France) rappelle que le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) [T/1231 et Corr. 1] a été distribué il y a moins d'un mois; l'Autorité administrante n'a donc pas pu, dans ce bref délai, élaborer ses observations sur ce rapport. La délégation française entend par là constater un état de fait et non pas formuler des critiques. Elle ne s'oppose pas à ce que le débat sur le Cameroun s'ouvre sans plus tarder; il y a tout lieu d'espérer que les observations de l'Autorité administrante sur le rapport de la Mission de visite parviendront sous peu à New-York. De plus, le représentant de la France et le représentant spécial sont à l'entière disposition du Conseil pour fournir tous renseignements utiles.

15. **M. Bargues** tient à rendre hommage à l'objectivité et à la compétence dont la Mission de visite a fait preuve. L'Autorité administrante tiendra le plus large compte des observations et suggestions formulées par la Mission.

16. Lors du débat sur la situation dans le Togo sous administration française, **M. Bargues** a indiqué (660ème séance) quels étaient les principes essentiels de la politique suivie par la France dans les Territoires qu'elle administre. Un exposé détaillé des conditions dans lesquelles le Cameroun est administré est donc inutile, puisque la politique suivie dans ce territoire ne diffère pas de la politique menée au Togo sous administration française. Quant aux résultats de cette politique, il suffit de consulter le rapport annuel de l'Autorité administrante² et celui de la Mission de visite pour juger de leur valeur. La Mission de visite a conclu que les résultats obtenus quant au développement économique et au progrès social et culturel du Territoire sont satisfaisants et loué les efforts de l'Autorité administrante. La délégation française accueille cette conclusion avec une fierté légitime.

17. Si les efforts entrepris par la France dans le domaine politique n'ont pas porté tous leurs fruits, c'est parce que certains groupements, profitant du libéralisme qui est le propre de la politique française et abusant de la crédulité des populations, ont entrepris systématiquement des campagnes de subversion

² Rapport annuel du Gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France, année 1954, Paris, Imprimerie Chaix, 1955 (transmis aux membres du Conseil de tutelle par le Secrétaire général sous la cote T/1209).

qui ont abouti, en mai 1955, à de graves atteintes portées à l'ordre public par des formations armées, organisées selon les méthodes classiques des partis totalitaires. L'Autorité administrante, responsable du maintien de l'ordre, a dû prononcer la dissolution de l'Union des populations du Cameroun (UPC) et de ses organismes annexes en vertu de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. Si l'activité de ces partis et les événements de mai 1955 qui en furent l'aboutissement ont eu pour effet de retarder l'évolution politique de la population, ils ont du moins permis de constater que l'UPC et ses filiales, dont l'action n'a pu s'étendre qu'à une zone géographique très limitée, n'avaient pas de racines profondes dans la population, surtout dans les milieux ruraux. La population s'est trouvée rassurée lorsque les pouvoirs publics lui ont montré par des actes qu'ils étaient résolus à la protéger contre les entreprises des fauteurs de troubles et, après de nombreux attentats, elle a ouvertement manifesté son hostilité envers les partis dissous, allant parfois jusqu'à englober dans sa réprobation l'Organisation des Nations Unies, dont les dirigeants de ces partis s'étaient indûment réclamés. La France, fidèle à ses traditions de générosité, saura juger avec mansuétude tous ceux qui, de bonne foi, se sont laissés égarer par des paroles trompeuses.

18. Les élections législatives qui se sont déroulées le 2 janvier dans une atmosphère de calme absolu ont traduit très nettement les sentiments de fidélité et de confiance que l'ensemble de la population éprouve à l'égard de l'Autorité administrante, ainsi que le désir des Camerounais de poursuivre leur évolution dans le sens qui lui a été précédemment imprimé. A l'heure où une modification profonde des structures politiques et administratives des pays et territoires liés à la France va se concrétiser, l'Autorité administrante ne manquera pas de respecter les vœux librement exprimés de la population du Cameroun.

Sur l'invitation du Président, M. Lefèvre, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, prend place à la table du Conseil.

19. M. LEFEVRE (Représentant spécial) tient à apporter quelques renseignements complémentaires qui concernent l'année 1955.

20. Les élections du 2 janvier 1956 ont été précédées d'une revision des listes électorales qui a permis de porter à 843.405 le nombre des électeurs africains, soit une augmentation de plus de 50.000. D'autre part, les institutions communales ont été étendues à toute la moitié sud du Territoire, ce qui constitue l'événement capital de l'évolution politique de 1955. Le nombre des communes mixtes rurales est passé de 17, au 31 décembre 1954, à 58. De plus, les structures communales ont été assouplies par la création de plusieurs organes locaux: les sections de communes, créées au niveau des chefferies supérieures ou de groupements importants, prennent en charge des secteurs du budget municipal et en assurent la gestion. Elles pourront former l'embryon de nouvelles communes qui se substitueront à la commune dont elles dépendent actuellement. D'autre part, on a organisé des comités de village, composés de représentants élus qui sont chargés de préparer des suggestions qui seront étudiées par le conseil municipal de la commune rurale lors de la discussion de son budget. Enfin, trois communes urbaines, celles de Yaoundé, Douala et Nkongsamba, ont été élevées au statut de commune

de plein exercice. Elles jouissent donc désormais d'un statut identique à celui des municipalités métropolitaines. Huit des 11 autres communes urbaines sont désormais dirigées par des municipalités élues au collège unique, et non plus par des commissions municipales nommées par le Haut-Commissaire. Ces réformes sont importantes parce qu'elles permettent non seulement de faire participer plus largement les autochtones à la gestion de leurs propres affaires, mais encore de faire leur éducation civique. En raison de ces réformes, il a fallu créer un Bureau des communes à Yaoundé, rattaché à la Direction des affaires politiques et administratives du Territoire.

21. Dans le domaine économique, l'Autorité administrante s'attache à diversifier et à améliorer la production par une action directe sur les paysans africains; cette action a pour but de perfectionner leurs méthodes de culture, d'améliorer leur outillage et d'aboutir à un relèvement très sensible de leur niveau de vie. En 1955, on a entrepris à Fouban une expérience de formation de 30 moniteurs ruraux. Après leur stage, ces moniteurs sont revenus dans la région dont ils étaient originaires; ils sont employés par les sociétés de prévoyance, et enseignent aux paysans les méthodes agricoles modernes, la coopération, l'hygiène, etc. Leurs activités sont contrôlées par les chefs de poste de paysannat. Cette expérience a donné des résultats si prometteurs qu'en 1956, 10 centres de formation analogues vont être ouverts. Les postes de paysannat remportent un succès croissant: en 1955, le pays bamiléké, qui fut longtemps réfractaire à leur action, a demandé l'ouverture de 40 postes. Treize nouveaux postes ont été créés entre octobre 1954 et octobre 1955. Les postes de paysannat sont financés par les secteurs de modernisation agricole. Le plus important, le Secteur de modernisation des cacaoyères, a percé ou restauré 700 kilomètres de pistes en 1955, ce qui porte à 2.000 kilomètres la longueur des pistes qu'il a aménagées. Il a assuré l'entretien de 8 millions de pieds de cacao et désinfecté plus de 4 millions d'arbres. Son but est de créer 80 postes de paysannat dans les régions cacaoyères. Le Secteur de modernisation des cultures a produit dans ses pépinières 3 millions de pieds de caféiers et construit de nombreuses pistes. Le Secteur de modernisation des palmeraies s'attache à régénérer les palmiers à huile des régions sud-ouest du Cameroun de Dibombari et d'Edéa. Un Secteur de modernisation du Nord-Cameroun coordonne l'activité de cinq sous-secteurs qui s'occupent respectivement de riziculture, du cheptel, de la culture du coton, de la culture des arachides et de la protection des sols. En 1955, on a créé un Secteur de modernisation de l'Est qui s'intéresse surtout à l'arachide, au cacao et au café et contrôle actuellement quatre postes de paysannat en pleine activité. La baisse du cours de cacao et du café, richesses essentielles de l'économie du Cameroun, a nécessité une certaine austérité dans l'établissement du budget de 1956.

22. L'Autorité administrante a entrepris en 1955 un travail difficile mais capital, à savoir la réforme des méthodes comptables des sociétés de prévoyance. De plus, la coordination de l'activité des sociétés de prévoyance et des postes de paysannat s'est poursuivie et accentuée en 1955. Un programme d'action des postes a été établi et les secteurs ont financé des travaux d'équipement local (aménagement des points d'eau, habitat, pisciculture, etc.); enfin, l'action du budget local qui ouvre les crédits a été coordonnée à celle des sociétés de prévoyance qui fournissent les fonds nécessaires à l'achat des matériaux et à la rémunéra-

tion de la main-d'œuvre et à celle des postes de pay-sannat qui fournissent les techniciens et les engrais pour les programmes de développement envisagés.

23. L'activité des coopératives s'est développée en 1955. Le Service de contrôle des organismes coopératifs et des sociétés de prévoyance a permis d'assainir et de développer certaines coopératives particulièrement importantes. La coopérative des planteurs bamiléés a presque triplé son chiffre d'affaires de 1954. La coopérative des planteurs du pays bamoun est également florissante. Les coopératives de cacao en sont encore malheureusement au stade initial; deux nouvelles coopératives se sont cependant créées en 1955.

24. L'Autorité administrante a poursuivi son action dans le domaine de la protection des forêts, de la protection du sol et du reboisement. Dans les zones forestières où la surface des forêts classées n'a pas changé, les seules mesures de quelque importance concernent la protection routière et peu de progrès ont donc été enregistrés. L'enrichissement de la forêt dense se poursuit sur 12.000 hectares. En savanne, 500 nouveaux hectares ont été plantés en 1955, et 400.000 arbres, surtout des eucalyptus, ont été distribués au pays bamoun et au pays bamiléé pour reboiser les zones situées à haute altitude.

25. Le développement de la pisciculture se poursuit de façon très satisfaisante: on a créé quatre nouveaux centres d'alevinage et plus de 1.000 étangs nouveaux, ce qui a permis d'augmenter de 50 hectares la surface consacrée à la pisciculture. D'autre part, une réserve d'hippopotames a été créée.

26. L'équipement rural s'est développé dans le nord du Territoire et ce programme a été étendu à la zone est et à l'ouest de la zone forestière. Les travaux entrepris dans la vallée du Logone pour développer l'extension des rizières se poursuivent. L'Autorité administrante y attache la plus grande importance, la culture du riz étant l'un des moyens les plus efficaces de relever le niveau de vie des populations du Nord. La production de riz de cette région, qui était de 300 tonnes en 1952, est passée à 2.500 tonnes en 1955; d'autre part, on a entrepris des études en vue d'augmenter les surfaces cultivables de la région du Mungo grâce à l'irrigation. On a également étudié la possibilité de mettre en valeur la plaine des Mbos où il pourrait être possible de récupérer 8.000 hectares de terres au profit des régions voisines, qui sont particulièrement surpeuplées.

27. Dans le Nord-Cameroun, plus de 300 puits ont été creusés en 1954 et en 1955. Tous ces ouvrages sont des ouvrages solides, revêtus de buses en béton. Des groupes d'hydraulique pastorale à Dschang et à Yaoundé ont en outre aménagé cinq sources par mois depuis novembre 1955.

28. Le Crédit du Cameroun a accordé près de 627 millions de francs CFA³ de crédits lors de son exercice 1954-1955; 176 millions environ sont allés à des entreprises européennes et 451 millions à des petites entreprises ou à des particuliers africains. Le développement du crédit rural à l'intention des seuls Africains s'est poursuivi: pour la campagne 1955-1956, les sociétés de prévoyance ont bénéficié de plus de 220 millions de prêts. De plus, à partir d'octobre 1955, de nouvelles sections de sociétés de prévoyance, des sections "habitat", ont été autorisées à emprunter au Crédit du Cameroun. L'Autorité administrante se

propose par là de développer la construction autochtone par l'intermédiaire des sociétés de prévoyance qui, jusqu'à présent, ne s'intéressaient pas à cette activité. Un crédit de 75 à 80 millions de francs a été prévu à cet effet pour le premier exercice, crédit modeste puisqu'il s'agit d'un stade expérimental. Au total, 20 sections d'habitat ont été créées en 1955, chacune avec une subvention initiale de 2 millions. Un décret de février 1955 a autorisé la création de coopératives de crédit agricole mutuel. Une première coopérative a déjà réparti 7 millions de francs de crédits entre ses membres.

29. En ce qui concerne le développement de l'industrie, l'énergie électrique utilisée dans le Territoire a augmenté de 25 pour 100 par rapport à 1954. Les travaux d'extension de la grande centrale électrique d'Edéa se poursuivent. L'installation de l'usine d'aluminium d'Edéa se déroule selon les prévisions: la première tonne d'aluminium devrait être produite à la fin de l'année. Quelques nouvelles entreprises industrielles se sont ouvertes et vont prochainement s'ouvrir: une fabrique d'articles de ménage en aluminium, une fabrique de literie et mobilier métallique, une fabrique de ciment à Douala. D'autre part, les huileries de palmes et de palmistes ont augmenté leur production d'environ 25 pour cent par rapport à 1954. L'huilerie d'arachides de Garoua a été équipée pour traiter également les graines de coton. Une autre huilerie de coton est en cours de construction à Kaélé. La production de coton fibre augmente considérablement, passant de 2.000 tonnes pour 1953-1954 à 4.600 tonnes pour 1954-1955. Enfin, l'abattoir frigorifique de Maroua a été achevé en 1955; il a permis d'augmenter les exportations de viande vers le sud. La fabrication de la bière et de la glace est en pleine expansion et la production de la pêche en mer a augmenté de 50 pour 100 au cours de l'année 1955.

30. Le progrès social a été caractérisé, d'une part, par certains aspects de l'évolution et de l'activité syndicales et, d'autre part, par le développement des mesures d'application du Code du travail. Le nombre des syndicats a augmenté; au 30 septembre 1954, le Territoire comptait 455 syndicats, dont 102 groupaient les employés du secteur public, répartis en 11 unions régionales. L'importance relative des quatre groupements syndicaux a beaucoup changé en 1955; après les émeutes du mois de mai auxquelles certains dirigeants de la Confédération générale du travail (CGT) avaient pris part directement et au cours desquelles la CGT avait lancé un ordre de grève générale, cette organisation a beaucoup perdu de son influence. La crise qu'elle connaît encore actuellement s'est traduite par des retraits de syndicats et par de nombreuses démissions individuelles. Les élections de délégués syndicaux qui se sont déroulées lors du deuxième semestre de 1955 témoignent d'un net recul de la CGT au Cameroun.

31. Deux nouvelles conventions collectives ont été conclues en 1955 dans l'industrie du bâtiment et dans certaines entreprises commerciales. Une convention collective des banques a été signée en janvier 1956. Plusieurs autres conventions sont en cours de négociations. Le salaire minimum garanti est demeuré celui qui avait été fixé par l'arrêté du 7 octobre 1954. Une échelle des salaires a été constituée par deux conventions collectives pour les professions du bâtiment et de la banque. Un comité consultatif de la fonction publique, créé le 7 décembre 1954, a poursuivi l'étude des revendications des fonctionnaires locaux et permis

³ 1 franc CFA = 2 francs français.

d'aligner leurs indices de salaire sur les indices métropolitains. Un réaménagement des indices de solde, qui s'est traduit par des augmentations très appréciables, a pu être réalisé durant le premier semestre de 1955. Le salaire des employés les plus modestes, c'est-à-dire les journaliers et les employés contractuels, a augmenté de 20 pour 100 au cours de 1955. Des mouvements de grève des fonctionnaires, déclenchés par la CGT, ont été suivis par une minorité en février 1955, et se sont soldés par un échec complet au mois de mai.

32. En 1955, les crédits affectés à la santé publique ont augmenté de 8 pour 100 par rapport à 1954; d'autre part, environ 200 millions de francs ont été consacrés à l'équipement sanitaire au titre du plan décennal d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer. Des difficultés d'ordre budgétaire ont relativement réduit les réalisations nouvelles financées sur le budget du Territoire. Cependant, l'Autorité administrante a pu créer deux dispensaires nouveaux et une maternité et aménager trois léproseries à un coût total de 14 millions de francs. Les crédits du plan décennal ont permis des réalisations beaucoup plus importantes: en 1955, deux nouveaux hôpitaux ont été créés, trois hôpitaux ont été agrandis et modernisés. Le Service d'hygiène mobile et de prophylaxie, qui est financé entièrement par la métropole, a développé ses groupes mobiles et poursuivi son action contre le paludisme, la tréponématose, la tuberculose et la lèpre. L'année a été marquée par des campagnes intensives exécutées avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé. Plus de 300.000 cases ont été traitées au DDT dans le Nord à chaque cycle, et il y a eu cinq cycles en 1954-1955; 500.000 cases environ ont été désinfectées dans le sud du Territoire.

33. Cinq nouveaux jardins d'enfants ont été construits dans la région du Sud par des collectivités locales, le Service social fournissant le matériel et le personnel nécessaires. Une importante enquête sur la délinquance juvénile a été entreprise à Douala sur la demande du Centre international de l'enfance. La Société immobilière du Cameroun a entrepris à Douala d'importantes constructions; elle a mis en service les lotissements qui étaient en cours d'aménagement à Yaoundé. L'Administration et les autorités locales continuent de construire des logements pour les fonctionnaires africains. Un emprunt de 140 millions de francs est actuellement négocié à cet effet. A Douala, des prêts s'élevant à 175 millions de francs ont été consentis au titre de l'habitat. Parmi les 260 bénéficiaires, on compte surtout des fonctionnaires et des employés dont beaucoup ne présentent pas de garanties financières réelles, mais qu'on a pu aider cependant parce qu'ils se sont groupés en société mutuelle. L'urbanisme pose à Douala de très graves problèmes. Un plan général de réfection de New-Bell, le quartier le plus populaire de Douala, est actuellement en cours d'exécution. En 1955, près de 9 kilomètres de voies nouvelles ont été percées et 11 kilomètres de rues existantes réaménagées. Un nouveau et très important lotissement va être créé à l'extérieur de Douala pour dégager le quartier de New-Bell. Pour aménager Douala, on envisage d'investir 350 millions de francs, dont 150 millions seront fournis par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) pour la tranche 1955-1956, et 100 millions par le Crédit du Cameroun. Un prêt sera accordé par la Caisse centrale de la France d'outre-mer à la ville de Douala.

34. Dans le domaine de l'enseignement, le pourcentage de scolarisation s'élevait à 48 pour 100 au début de 1955. A la rentrée d'octobre 1955, plus de 8.000 nouveaux écoliers se sont inscrits dans les écoles. Il a fallu ouvrir une centaine de classes et d'écoles nouvelles et le pourcentage des effectifs scolaires dépasse désormais la moitié de la population scolarisable du Cameroun. En juin 1955, 45 classes nouvelles ont été ouvertes dans le Nord. Le nombre des boursiers d'études supérieures témoigne du développement de l'enseignement supérieur. Ce nombre, qui était de 180 en 1950, est passé à 406 en 1955. Quatre-vingt-quinze jeunes filles poursuivent actuellement leurs études supérieures. Un foyer des étudiants camerounais a été ouvert à Paris et le Territoire a acheté 200 chambres en 1955 dans les Cités universitaires d'Antony, près de Paris, et de Rennes. Une réforme du régime des bourses est à l'étude; au lieu d'examiner individuellement le cas des candidats aux bourses, on envisage d'attribuer des quotas de bourses à divers établissements d'enseignement supérieur; les candidats boursiers seraient donc ainsi candidats à des bourses données dont le pourcentage correspondrait à l'intérêt du développement du Territoire. Cette réforme a pour objet d'orienter les études des jeunes gens vers les disciplines les plus nécessaires à l'intérêt général.

35. M. DORSINVILLE (Haïti), président de la Mission de visite, rappelle que le rapport de la Mission a été adopté à l'unanimité, ce qui témoigne de l'effort de compréhension et de la bonne volonté de tous les membres de la Mission. M. Dorsinville remercie l'Autorité administrante et le représentant spécial de l'accueil qu'ils ont réservé à la Mission. La Mission a visité le Territoire à une époque où, pour diverses raisons, l'atmosphère était loin d'être normale. C'est donc grâce à sa prudence et à son intégrité que la Mission a pu s'acquitter de son mandat dans la mesure où elle l'a fait. La Mission espère que le calme régnera dans le Territoire et que l'évolution politique permettra d'égaliser les remarquables progrès réalisés dans les domaines économique, social et culturel. En terminant, M. Dorsinville remercie le personnel du Secrétariat du concours apporté pendant l'élaboration des deux rapports.

M. Lefèvre, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Cameroun sous administration française, se retire.

Accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance [résolution 946 (X) de l'Assemblée générale] (T/L.640, T/L.641, T/L.643, T/L.644, T/L.646) [suite*]

[Point 9 de l'ordre du jour]

36. M. GERIG (Etats-Unis d'Amérique) est tout disposé à voter immédiatement sur les divers projets et amendements dont le Conseil est saisi. Il estime cependant qu'il serait préférable de donner aux auteurs des amendements, dont les textes sont voisins à de nombreux égards, la possibilité de se mettre d'accord sur un texte commun.

37. M. JAIPAL (Inde), M. ASHA (Syrie) et M. WALKER (Australie) appuient cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h. 50.

* Reprise des débats de la 674^{ème} séance.